

COMMUNE DE ZONZA

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 3 juin 2022, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur Jacques Alphonse ORSINI et Madame Lilla MUZY, son épouse, demurant ensemble à SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO.

Nés, savoir Monsieur à ZONZA le 9 juillet 1908.

Madame à ZONZA le 14 février 1908.

Décédés, savoir Monsieur à MARSEILLE le 17 mars 1934.

Madame à PORTO VECCHIO le 21 mai 1996 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédé, conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A ZONZA (Corse-du-Sud)

Diverses parcelles cadastrées section F lieudit **CALZONE** numéros 57 pour 12 a 51 ca, 58 pour 01 ha 73 a 80 ca, 59 pour 01 a 50 ca, 60 pour 50 a 20 ca, 65 pour 01 ha 05 a 34 ca, 66 pour 20 a 27 ca et 1166 pour 08 a 66 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Paul CUTTOLI